

- VILLE DE FRESNES -
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (sauf points 8 à 11), M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (sauf points 1 à 6), Mme Émilie Legros, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, M. Cyril Galon (sauf point 7 à 14), M. Stéphane Lamart - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Philippe Pallier, représenté par Mme Marie Chavanon
M. Josselin Aubry, représenté par M. Frédéric Besnier
M. Mamadou Dramé, représenté par M. Kaddour Métir
M. Benoît Legoëdec, représenté par Mme Rachida Sadane
M. Yann Pirolli, représenté par M. Régis Oberhauser
Mme Estelle Leyssenne, représentée par Mme Annette Perthuis
M. Julien Baillergeau, représenté par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
M. Philippe Vafiadès, représenté par Mme Muriel Ethève
Mme Jessie Claude, représentée par M. Richard Domsps
M. Christophe Carlier, représenté par M. Antoine Madelin

Étaient absent.es :

Mme Elsa Solvignon (points 8 à 11)
Mme Véronique Vela-Rodriguez (points 1 à 6)
M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Galon (points 7 à 14)

Monsieur Kaddour Métir est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame la Maire annonce le retrait du point n° 9, portant sur la cession du 8 rue Maurice Ténine, qui est reporté au Conseil municipal du 30 mars 2023.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Madame La Maire met aux voix :

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a pris acte du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

2. Désignation d'un.e représentant.e à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a désigné Monsieur Christophe Carlier pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux.

3. Modification de la constitution des commissions municipales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal a désigné, **à l'unanimité**,

- Monsieur Antoine Madelin pour siéger au sein de la Commission « Ville durable » ;
- Madame Jessie Claude pour siéger au sein de la Commission « Ville solidaire » ;
- Monsieur Christophe Carlier pour siéger au sein de la Commission « Ressources, intercommunalité et économie sociale et solidaire » ;
- Monsieur Kaddour Métir pour siéger au sein de la Commission « Ressources, intercommunalité et économie sociale et solidaire » ;
- Madame Elsa Solvignon pour siéger au sein de la Commission « Ville durable ».

4. Acquisition d'un mammographe numérique – demande de subvention - approbation de la convention avec la Région Île-de-France pour le projet de lutte contre les déserts médicaux - soutien aux structures d'exercice collectif

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Gautier-Tironneau, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention avec la Région Île-de-France pour le projet de lutte contre les déserts médicaux.

5. Approbation de la convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie de Créteil et la Caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France pour l'intégration du Centre municipal de santé au dispositif de dépistage organisé du cancer du sein

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Gautier-Tironneau, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a approuvé, à l'unanimité, la convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie de Créteil et la Caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France pour l'intégration du Centre municipal de santé au dispositif de dépistage organisé du cancer du sein.

6. Mise en place d'un tarif occasionnel pour les activités périscolaires

Arrivée de Madame VELA-RODRIGUEZ

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie Legros, rapporteure.

Monsieur Madelin indique qu'il s'agissait d'une demande formulée par son groupe lors du précédent conseil municipal. Il rappelle sa demande portant sur la possibilité d'effectuer les inscriptions aux accueils du matin et du soir hors périodes de congés jusqu'à 2 jours ouvrés avant, au lieu de 5 aujourd'hui. Ce délai de 2 jours correspond au délai légal dans le cadre du service minimum.

Il ajoute que son groupe demandait également le rétablissement de la tarification à la journée, afin qu'une présence ponctuelle de l'enfant ne coûte pas plus cher que la tarification mensuelle. Il regrette que la délibération proposée ne le permette que de manière marginale.

Par ailleurs, en cas de maladie de l'enfant, Monsieur Madelin souhaite que l'absence de l'enfant en classe suffise pour prouver la réalité de sa maladie et permette, ainsi, d'annuler la majoration de 50% sans qu'il soit besoin de produire un certificat médical.

De même, en cas d'entretien d'embauche, Monsieur Madelin souhaite qu'un parent puisse modifier sa réservation. Il trouve également excessive la pénalité de retard de 10 € par tranche de 10 minutes.

Enfin, en cas de circonstances, professionnelle ou familiale, exceptionnelles et justifiées ayant rendu nécessaire la présence d'un enfant sur les temps périscolaires sans réservation, Monsieur Madelin souhaite qu'aucune majoration ne soit appliquée.

Madame Sadane regrette qu'aucun représentant du groupe « Mieux vivre à Fresnes » n'ait participé à la Commission « Vivre ensemble » dédiée à l'étude de cette délibération. Par ailleurs, elle indique qu'une commission extra-municipale exceptionnelle s'est tenue le vendredi 10 février 2023 en présence de fédérations de parents d'élèves.

Madame Sadane rappelle qu'il s'agit d'ajustements d'un dispositif mis en œuvre depuis le 3 janvier 2023 et que les annonces faites satisfont les parents d'élèves. Elle indique par ailleurs qu'en cas d'absence d'un enfant pour maladie, aucune majoration de 50% n'est appliquée.

Monsieur Madelin précise qu'en cas d'absence pour cause de maladie, les parents doivent payer 50% de la prestation.

Madame Sadane répond que dans le cadre des ajustements prévus, une souplesse sera accordée pour les mois de janvier, février et mars afin de permettre aux familles de s'organiser. Elle ajoute qu'un bilan sera établi dans 6 mois avec les fédérations de parents d'élèves.

Madame Éthève demande si, dans le cas où un enfant inscrit à la cantine ne peut pas s'y rendre pour cause de maladie, les parents doivent ou non s'acquitter du tarif correspondant.

Madame Legros précise qu'il s'agit d'un dispositif nouveau et que la municipalité est à l'écoute des remarques formulées par les parents d'élèves. Elle répond à Madame Éthève qu'un enfant inscrit à la

cantine sera facturé normalement s'il ne s'est pas présenté. En revanche la prestation ne sera pas facturée si les parents ont été appelés pour venir chercher l'enfant qui est malade.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 26 voix et 7 abstentions**, approuve la mise en place d'un tarif occasionnel pour les activités périscolaires.

Départ définitif de Monsieur GALLON.

7. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin indique que les documents relatifs au rapport d'orientations budgétaires n'ont pas été transmis avec les convocations des commissions municipales.

Monsieur Madelin évoque le résultat de l'exercice 2022 – qui sera repris par anticipation au budget primitif 2023 – et regrette que l'opposition municipale n'en ait pas connaissance. Il revient sur le résultat de l'exercice 2021, qui a été repris au budget 2022, et qui s'élevait à 3,1 millions d'euros, sans lequel le budget 2022 n'aurait pas pu être équilibré.

Monsieur Madelin estime que la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2023 fait apparaître une nette dégradation de la prospective budgétaire sur les trois prochaines années (2023, 2024 et 2025), par rapport au débat d'orientations budgétaires 2022. Cela provient d'abord d'une forte augmentation du montant prévisionnel de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, estimé aujourd'hui à 20 millions d'euros, contre 11 millions d'euros en 2022.

Concernant les recettes prévisionnelles pour le financement de ce programme d'investissement, il est prévu un nouveau recours à l'emprunt, à hauteur de 26 millions d'euros en 2023, contre 22 millions d'euros présentés en 2022.

Monsieur Madelin rappelle que cet emprunt est destiné à financer 50% des dépenses d'investissement, ce qui est très élevé au regard de l'encours de la dette de la commune au 1^{er} janvier, qui est de 23 millions d'euros. Cela revient à emprunter jusqu'à la fin du mandat municipal plus de 5 millions d'euros par an sur les quatre prochaines années, avec un tirage de 7 millions d'euros en 2024.

Par ailleurs, Monsieur Madelin indique que les taux d'intérêt ont fortement augmenté depuis 18 mois. Ainsi, le taux des emprunts à 10 ans est passé de 0,43% en janvier 2022 à 2,82% en février 2023, ce qui a impacté très fort sur les finances communales compte-tenu de cette perspective de recours accru à l'emprunt.

Monsieur Madelin revient sur l'hypothèse retenue pour l'évolution de l'autofinancement à hauteur de 5 millions d'euros, soit 10% des dépenses d'investissement en 2023, contre moins de 2 millions d'euros en 2022, qui lui semble très difficilement réalisable. Il s'interroge sur la capacité d'une augmentation de cet autofinancement de 3 millions d'euros compte tenu du contexte d'inflation soutenue et de renchérissement continu du prix des énergies. La comparaison 2022/2023 du tableau des grands équilibres budgétaires montre une dégradation de l'épargne brute, qui baisse de plus de 2 millions d'euros sur les années 2023 et 2024. Pour 2023, elle est négative (- 3 000 000 €) et l'équilibre du budget 2023 dépend ainsi du montant des excédents du budget 2022.

Monsieur Madelin regrette que le rapport d'orientations budgétaires n'indique aucun plan communal de sobriété énergétique indiquant les mesures à mettre en œuvre pour les bâtiments communaux et leurs effets attendus. Aussi, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement prévue par le rapport d'orientations budgétaires ne paraît pas suffisante pour améliorer significativement l'autofinancement de la Commune. Monsieur Madelin note en particulier une baisse des charges à caractère général (- 7% en 2024) après une hausse de + 15% en 2023.

Par ailleurs, Monsieur Madelin demande pourquoi les recettes du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée attendues au titre du programme d'investissements prévu passent de 6 millions d'euros dans le rapport d'orientations budgétaires 2022 à moins de 5 millions d'euros dans le rapport d'orientations budgétaires 2023.

Enfin, Monsieur Madelin demande à quel bien foncier correspond le montant de 524 000 € inscrit en recettes de cessions pour 2023.

Monsieur Madelin craint que le contexte budgétaire actuel ne conduise la Commune à repousser des investissements, alors que les crédits d'investissements ont été réduits de 20% lors de la première décision

modificative 2022 et que l'effort d'investissement est inférieur à celui des communes comparables. Il revient sur la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, dont les crédits de programmation et d'études annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires 2022 sont désormais annoncés pour 2023. Ainsi, Monsieur Madelin estime qu'il existe un risque latent sur la réalisation effective des investissements.

Monsieur Oberhauser indique que l'endettement présenté a pour objectif de réaliser les projets de la municipalité et qu'il s'agit d'un endettement raisonnable. Concernant le plan de sobriété énergétique, il rappelle que la majorité des équipements communaux sont raccordés à la géothermie et qu'une partie importante de l'endettement de la Commune provient de la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Monsieur Oberhauser fait la déclaration suivante au nom du groupe des élu.es communistes et citoyen.nes :

« Madame la Conseillère Régionale,

Monsieur le Conseiller Départemental,

Madame la Maire, Chère Marie,

Chèr.es Collègues,

Nous construisons notre budget 2023 dans un contexte post crise sanitaire, de guerre en Ukraine, de réchauffement climatique, mais aussi d'attaque sans précédent contre le service public, les salarié.es avec les réformes chômage et des retraites.

Le gouvernement et ses alliés sont complices actifs de la spéculation sur les énergies, les médicaments, la nourriture, et de l'accroissement des superprofits. Dans le même temps, le gouvernement reste inerte face aux enjeux du réchauffement climatique et de l'atteinte à notre santé par les pollutions dans l'environnement. Les « richesses », que nous produisons et nos vies nous sont volées. A croire que nous devons être seulement des agent.es économiques, privé.es de liberté de conscience, de penser autrement la société que celle de la servitude. Attention le peuple gronde. Le gouvernement et ses parlementaires engageront leur responsabilité dans le durcissement du mouvement social.

40 ans après la première loi de décentralisation, les lois de finances, refusées par l'Assemblée nationale, durcies par le Sénat et pour certaines déjà adoptées à coup de 49-3 par le gouvernement Macron, condamne définitivement les communes avec la disparition à grands pas des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière). Le dogme de la suppression des services publics, porté localement par l'opposition de droite, place les budgets de la Nation et de la Sécurité sociale sous dépendance des marchés financiers, aggravant nos conditions de vie. C'est le principe constitutionnel d'une nation indivisible, solidaire et démocratique qui est mis à mal.

Les décisions prises impactent la commune et ses habitant.es. Pourtant nous sommes des atouts et pas un coût à réduire. La commune doit s'occuper de plus en plus de tout, la nôtre fortement engagée, en répondant autant à nos besoins quotidiens, à la précarité, qu'à réduire l'impact de l'activité humaine sur notre santé, pour mieux vivre en ville. Aussi, le groupe des élu.es communistes et citoyen.nes ne se résigne pas à ce que notre commune soit spoliée des moyens utiles à la population et aux acteurs du territoire. En ce sens, nous exigeons que l'Etat soit aux côtés de chacun.e d'entre nous sans exclusive. Face à l'adversité, nous participons activement à la construction d'un budget permettant la mise en œuvre des politiques publiques ambitieuses, répondant au respect et la protection de la dignité humaine.

Tout cela nous ne pouvons le faire qu'avec l'engagement des femmes et des hommes de notre service public local. « Notre pays tout entier tient sur des femmes et des hommes que nos économies rémunèrent si mal ». Ces propos ne sont pas les miens. Ils sont ceux d'Emmanuel Macron en pleine crise du Covid lors de son allocution du 13 avril 2020. Mais voilà, stagnation salariale, fonctionnaire bashing, postes vacants. Les métiers de la fonction publique ne font plus rêver. La refonte des rémunérations devait être un chantier prioritaire. Il est repoussé après la réforme des retraites, qui va porter atteinte à la plupart des agent.es de la fonction publique. 60% des collectivités témoignent des difficultés à recruter. Les services techniques sont les plus touchés, nous mettant en difficulté pour répondre aux besoins de maintenance des bâtiments et de pilotage des fluides. Une désaffection, du fait du gel de la valeur du point d'indice depuis près de 15 ans, faisant perdre 14,7 % de valeur de salaire, pendant que l'inflation est de près de 7%. La revalorisation en 2022 de 3,5% ne solutionne pas le problème. Plus grave, elle est la charge exclusive des communes. Or l'Etat a une obligation par la Constitution de compenser à l'euro près toute nouvelle charge qu'il impose aux collectivités par la loi. Depuis la révision générale des politiques publiques de Nicolas Sarkozy, la vision est purement comptable. Or la rémunération est aussi une marque de considération que l'on porte aux agents publics. Le décrochage est tel avec le secteur privé que le sens des missions ne suffit plus à raccrocher les fonctionnaires à leur métier. Les gouvernements successifs ont préféré renforcer les inégalités entre agents en multipliant les augmentations individuelles (avancements de grade, d'échelon, promotions internes) et

catégorielles (créations de primes spécifiques, PPCR...). On a eu tendance à revaloriser les catégories qui sont les plus médiatiques en oubliant certains métiers. Ces décisions ont complexifié le système de rémunération et rendu son architecture « peu lisible et peu incitative ». L'autre conséquence a été le tassement des grilles indiciaires. Les premiers échelons des catégories C et B sont au niveau du Smic. En 2023, c'est le cas de tous les agents jusqu'à neuf ans d'ancienneté. Cet écrasement provoque un sentiment de stagnation chez les jeunes agent.es et engendre pour les plus ancien.nes une très forte réduction du différentiel salarial lié à l'ancienneté. Dans sa note transmise au COR, Bercy annonce un nouveau gel pour la période 2023-2027, faisant diminuer de 11% de plus la rémunération réelle des fonctionnaires. La pension des retraités 2027 baissera d'autant. Le chantier salaire démarrera bien mal. C'est le deuxième levier des gouvernements libéraux pour supprimer petit à petit les communes.

Il n'y a pas de fatalité, c'est une question de choix, de courage politique. Le point d'indice doit augmenter de 10%, soit une dépense de 20 milliards d'euros, à compenser intégralement en arrêtant l'exonération des cotisations sociales patronales, en rétablissant la taxe professionnelle, en luttant contre la fraude fiscale, en taxant les superprofits. Et vous savez quoi ? Eh bien le système des retraites serait alors à l'équilibre. Donc plus besoin de réforme.

Malgré tout cela, nous avons construit un budget de résistance. Au nom du groupe je remercie l'ensemble des collègues de la majorité pour le travail de fonds que nous avons mené ensemble, à l'administration pour son aide à la décision, notamment l'équipe de direction, en associant les agent.es aux choix à faire. Merci Madame la Maire, Marie, Merci, Monsieur le Premier adjoint, Philippe, pour la qualité de votre animation et de synthèse.

Nous sommes fier.es des actions que nous poursuivons, transformons, renforçons pour permettre l'épanouissement et l'émancipation des enfant.es, de nos jeunes ; le soutien aux parents ; l'accompagnement des séniors, avec une ville riche de son patrimoine, de sa culture, de ses équipements sportifs, de l'accès au droit, de la réduction de la fracture numérique. Nous soulignons également le travail de fond qui est fait en éducation à l'altérité, la lutte contre toutes les discriminations, la culture de la paix et le devoir de mémoire. Nous sommes également engagés à la participation des habitant.es, tant par les conseils de quartier, le comité des abonnés et des usager.es du service public de chauffage urbain par géothermie. Démarche de participation qui permet d'engager l'élaboration du pan d'action de notre plan des mobilités durables.

Nous avons beaucoup entendu que nous n'étions pas ambitieux et ne répondions pas à nos engagements. C'est un mépris qui affecte les agent.es de la collectivité. Nous avons des services et des équipements municipaux de qualité, portés par des équipes de professionnel.les de qualité, performantes et innovantes.

Je vais m'arrêter sur un de ces équipements en particulier : Le Centre municipal de santé. Ce centre est pluridisciplinaire et pratique le tiers payant. Cela permet l'accès aux soins premiers, le suivi des parcours de santé, les dépistages de cancers. Les demandes de rendez-vous ne désemploient pas. Il est de plus en plus sollicité par les habitant.es pour avoir un médecin traitant, les généralistes en ville partant pour beaucoup à la retraite. La ville vient de passer en désert médical, par manque de généraliste. Aujourd'hui la patientèle est intercommunale. Il reçoit sans exclusive autant d'habitant.es des villes voisines, que de Fresnois.es. Le budget de la commune nous permet de le rénover au niveau du bâtiment, de ses outils numériques et de son plateau d'imagerie. Sa direction permet une gestion qui allie à la fois qualité des soins, un accueil de qualité, au meilleur coût.(...) »

Une alarme sonne. Monsieur Madelin indique que Monsieur Oberhauser parle depuis plus de dix minutes et demande à Madame la Maire d'interrompre la déclaration de Monsieur Oberhauser. Madame la Maire indique que la police de l'assemblée lui appartient et que le rapport d'orientations budgétaires est un moment important dans la vie démocratique locale qui mérite que le temps nécessaire y soit consacré pour l'expression de chacun.e. Monsieur Madelin, Madame Ethève et Monsieur Doms quittent la salle jusqu'à la fin de la déclaration de Monsieur Oberhauser.

« (...) Les besoins de santé et de prévention sont important.es tant l'état de santé des personnes se dégrade, particulièrement celui des jeunes et des personnes âgées, beaucoup se passant des soins pour des raisons financières. Nous mesurons de plus en plus l'impact de l'environnement sur la santé des personnes. Pour faire face, nous engageons cette année un diagnostic de santé de territoire en partenariat avec l'agence régionale de santé. Nous mettrons également en place un comité des usager.es pour co-élaborer le projet d'établissement qui découlera du diagnostic. Voilà un exemple de nos ambitions pour nos habitant.es et nos voisin.es.

Aussi, au regard du rapport d'orientation budgétaire qui permet de prévoir les budgets de fonctionnement et d'investissement de nos politiques publiques, utiles à tout.es, Madame la Maire, Chère Marie, tu as tout le soutien du groupe des élu.es communistes et citoyen.nes. »

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante au nom du groupe EELV :

« Ce débat nous permet ce soir d'avoir un vrai temps d'information sur la situation financière de la Ville, de parler de nos projets, de débattre des nécessaires et difficiles arbitrages, bref d'expliquer nos choix budgétaires pour les années à venir. Ce débat, nous l'avons avec vous ce soir en toute transparence.

Chers élus de la majorité et de l'opposition, chers Fresnoises et Fresnois, la transparence, l'honnêteté et la clarté, c'est déjà un engagement ! Notre groupe des élus écologistes et apparentées, veut remercier Philippe Pallier et les services pour leur travail dans ce sens.

La situation est complexe, d'autant plus dans une ville comme Fresnes où les besoins sont nombreux et les marges de manœuvre en termes de ressources limitées. Toute personne qui ici vous dira "y'a qu'à... faut qu'on" sera soit dans la posture politique, soit très distanciée de la réalité.

La situation est complexe et nous élus de la majorité vous présentons un scénario qui a été travaillé et discuté pendant plusieurs dizaines d'heures entre élus de la majorité et nous voulons ici saluer ce travail dans le dialogue. Ce scénario est un chemin de crête. Il nous semble équilibré au regard des ressources de notre ville et de notre souhait de rester au plus proche du projet politique pour lequel nous nous sommes engagé.e.s : "Fresnes plus juste, plus proche, plus verte".

La situation est complexe, pourquoi ?

- Car nos dépenses augmentent : prix de l'énergie, inflation globale,... des dépenses positives aussi dont nous sommes fiers, comme la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, actée en 2022, et qui représentera 300 000 € en année pleine. Notons aussi l'effort significatif de réduction de l'emploi précaire et de valorisation des parcours professionnels.
- Nos dépenses augmentent car notre équipe est ambitieuse et a lancé de multiples projets qu'il nous faut réussir à mener à bien avec des ressources humaines limitées. Face au grand nombre de postes non pourvus les enjeux de recrutements sont une priorité et doivent le rester pour les mois qui viennent. C'est un défi car la concurrence entre employeurs est rude et il est souvent difficile de trouver des candidats sur les postes à pourvoir.
- Or face à ces nouvelles dépenses, les ressources nouvelles sont limitées. Les mesures de soutien aux collectivités suite à la flambée des prix de l'énergie sont insuffisantes. Concrètement il s'agit donc de financer des besoins nouveaux avec des moyens en grande partie préexistants, donc de faire des choix. Peut-on maintenir une offre de service tout en l'organisant autrement ? Peut-on faire différemment ? Cela nécessite une analyse, du temps et de l'accompagnement au changement.

Pour prendre l'exemple de la rénovation des bâtiments si nécessaire, la loi de finance met en place 2 Mds € sur un "fonds vert" pour soutenir les collectivités locales. Quelle sera la réalité de ces annonces pour la ville de Fresnes ? Quand la rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux – Blancs-Bouleaux est anticipée à 20M€, ce projet représente à lui seul 1% de ce fonds vert national. Ce n'est pas sérieux ! Ce gouvernement n'a vraiment pas pris la mesure de l'urgence de la transition écologique.

Notons qu'en parallèle 1 Md € a été alloué pour la création d'un nouveau terminal méthanier, 8 Mds € ont été mis dans l'aide sur le prix de l'essence sans condition de ressource. Et simultanément quand les écologistes demandent au parlement 6 Mds € de plus pour l'isolation des bâtiments, c'est non.

La rénovation des bâtiments devrait être une priorité nationale : c'est bon pour le climat, c'est bon pour l'emploi, c'est bon pour le pouvoir d'achat (nous en tant qu'écologistes, aimons mieux parler de "pouvoir de vivre"), c'est bon pour la qualité de vie quand l'on sait combien de familles sont contraintes de vivre dans des habitats indignes.

Pour Fresnes, nous souhaitons poursuivre la démarche de transition écologique par une politique de rénovation régulière de nos équipements publics dans un triple objectif : d'entretien, de qualité de notre service public, mais aussi de réduction de la consommation énergétique.

La réfection globale de l'avenue de la Paix, le remplacement complet de la verrière de la bibliothèque, l'isolation et raccordement à la géothermie du gymnase de la Paix, l'isolation de notre centre technique municipal sont autant de projets importants lancés récemment.

La réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux – Blancs-Bouleaux est un projet annoncé depuis presque une dizaine d'années. En 2023 nous passons à sa mise en œuvre. Cette réhabilitation sera ambitieuse et ce projet emblématique de la transition écologique et solidaire pour laquelle notre ville souhaite prendre toute sa part. Car il s'agit d'un équipement public scolaire destiné à nos enfants, un projet que nous portons dans le cadre d'une démarche participative avec les enseignants et les agents dont nous avons été particulièrement attentifs aux attentes, et oui cela prend du temps de concerter, mais c'est ainsi que nous aboutirons à un projet de qualité et résolument sobre en terme de consommations d'énergie. Ce projet implique aussi les habitants du quartier dans la programmation. Nous espérons qu'il pourra engager beaucoup plus de personnes à travers la forme citoyenne et participative que pourrait prendre l'installation d'une production d'électricité photovoltaïque.

Ainsi, avec cette ligne directrice d'œuvrer tant pour le climat que pour la solidarité, après une période de désendettement de la ville, nous reprenons les investissements lourds en nous projetant dans les 30 années à venir. L'endettement n'est en soit pas bon ou mauvais, l'essentiel est de savoir si l'objet du financement est pertinent.

Notre défi sera de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face à nos ambitions. Pour accroître notre épargne brute, il nous faut veiller à limiter l'évolution des charges à caractère général, notamment liée à l'inflation et maîtriser les dépenses d'énergie, notamment dans le cadre de notre plan intercommunal de sobriété, maîtriser aussi les dépenses de personnel tout en continuant à recruter au sein des services en tension.

Cette transformation doit se faire sans renier nos valeurs qui sont claires : le maintien d'un service public de qualité, une politique enfance ambitieuse (rappelons que nous avons des postes d'Atsem dans toutes les classes de maternelle), la cohésion sociale et la solidarité, le soutien de la vie associative... En 2023 nous maintiendrons les subventions des associations, ce qui dans le contexte de contrainte budgétaire est un engagement fort par lequel la ville reconnaît le rôle central et la richesse de l'apport de nos associations locales pour l'épanouissement, la solidarité, pour faire ensemble et tout simplement pour la vie de notre ville.

Des réorientations peuvent être envisagées dans certains domaines tels que le fleurissement de la Ville pour plus de frugalité dans nos commandes, à termes plus de plantes vivaces par exemple. Notons l'organisation en 2022 d'une bourse aux fleurs et bulbes pour que les Fresnois.es puissent profiter des plants qui sinon seraient jetés au printemps et à l'automne. Plus de pelouses fleuries c'est aussi des économies sur le nombre de tontes, mais une nécessaire pédagogie pour expliquer le changement de la physionomie de certaines parties de nos espaces verts, entretenus de façon plus respectueuse de la nature et de la biodiversité.

Pour tout cela il nous faudra être toujours plus attentifs au suivi budgétaire, avec un renforcement de notre contrôle de gestion et des outils de pilotage fins pour inscrire au budget prévisionnel des dépenses que les services municipaux pourront réellement exécuter, afin de rapprocher au plus près budget et réalisé, et ainsi afficher une épargne nette prévisionnelle positive, plus conforme aux réalisations de ces dernières années et plus représentative des objectifs de gestion budgétaire de la mandature.

Dans ce contexte nous choisissons de ne pas augmenter la fiscalité locale, afin de ne pas ajouter au contexte inflationniste que la ville subit aussi de plein fouet avec peu d'amortisseur de l'État.

Aussi le renforcement de nos moyens en termes de recherches de subvention et de réponse aux appels d'offre des multiples institutions régionales nous semble indispensable. Il peut passer par des recrutements, mais nous l'anticipons déjà dans les cahiers des charges auprès des AMO que nous sélectionnons attentivement pour nous accompagner dans chaque projet : groupe scolaire Pasteur-Roux – Blancs-Bouleaux, Berny, Roper, Mobilité... et j'en passe.

Par tous ces projets et bien d'autres, notre ville s'engage. Les Fresnois.es le mesurent-ils ? Sans doute pas assez. Nous écologistes, aimons la citation qui dit "un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse"... C'est à nous de mieux informer, expliquer, valoriser ce que notre équipe met en œuvre chaque jour, car oui nos projets et notre forêt poussent à leur rythme, mais sûrement. »

Madame Sadane fait la déclaration suivante au nom du groupe PS et apparentés :

« Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023 intervient dans un contexte particulièrement difficile et incertain, tant au niveau international que national, avec notamment la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui s'est poursuivie en 2022, le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui s'enlise, l'inflation galopante et la crise énergétique n'épargnant personne, pas même les collectivités locales, quelles que soient leur couleur politique, livrées à elles-mêmes face à la flambée des prix de l'énergie, ainsi qu'à la forte hausse des taux d'intérêts bancaires qui limite fortement leur capacité d'investissement.

A cela s'ajoute un projet de réforme des retraites qui vient plomber le moral des Français avec toutes les conséquences induites sur le dynamisme économique du pays.

Rappelons également le bouleversement fiscal à l'origine de la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des bases de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) visant les locaux industriels et qui modifient en profondeur le panier de ressources des collectivités.

Ainsi la situation économique s'est fortement dégradée en 2022, en fragilisant particulièrement les entreprises, les artisans, les commerçants, les ouvriers et les retraités, ainsi que les collectivités territoriales.

La Ville de Fresnes se doit dès lors de faire preuve d'une extrême prudence dans le choix de ses orientations budgétaires pour 2023.

C'est la raison pour laquelle certains arbitrages ont été effectués dès 2022 de manière à disposer des crédits nécessaires pour pouvoir notamment supporter la flambée des prix de l'énergie et la hausse des achats de fournitures et prestations intervenant dans les services à la population, sans mettre en péril les finances de la ville.

Grâce à cette gestion budgétaire prudentielle en 2022, la ville aura dégagé des marges de manœuvre significatives lui permettant ainsi de :

- Maintenir et améliorer un service communal de qualité assurant la cohésion sociale et la solidarité au service des Fresnois ;
- Réduire les emplois précaires par la résorption des personnels vacataires et contractuels ;
- Augmenter la rémunération des agents avec la refonte du RIFSEEP et la mise en place du CIA ;
- Le tout sans majorer la fiscalité locale relevant de la responsabilité de la ville ;
- Conduire une politique sociale au service des habitants à travers une réforme tarifaire instaurant un taux de participation individualisé prenant en compte la capacité contributive des ménages ;
- Poursuivre la démarche de transition écologique engagée depuis le début de la mandature dans la rénovation des équipements publics tels que l'isolation des bâtiments communaux (gymnase Périquoï et de la paix...) et la réhabilitation complète du groupe Pasteur Roux Blancs Bouleaux.

En conséquence, le groupe PS et apparentés soutient le positionnement politique pris aujourd'hui par notre Ville au travers de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023. »

En réponse aux déclarations précédentes, Monsieur Madelin indique ne pas souhaiter une baisse des services publics locaux. Il regrette par ailleurs que l'intervention de Monsieur Oberhauser ne traite que très peu de Fresnes. Sur le maintien des services publics par la Municipalité, Monsieur Madelin évoque le repas des anciens, dont le maintien ne semble pas assuré. Concernant la résorption de l'emploi précaire, il estime que la municipalité n'est pas exemplaire au regard de la rémunération de certains agents. Concernant le groupe Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, il estime que si la concertation n'a pas été prévue dès le départ, il s'agit d'une erreur. Enfin, sur la gestion des espaces verts, Monsieur Madelin regrette l'incivisme de certains usagers qui jettent des débris, et souhaite, pour lutter contre ce phénomène, un renforcement de la Police municipale.

Madame Leclerc-Bruant répond que, sur la question des déchets, la responsabilité est aussi celle des copropriétés et des bailleurs sociaux.

Monsieur Oberhauser répond que la déclaration de son groupe met en avant les conséquences des choix faits par le niveau national sur la vie des communes, car les deux niveaux s'entremêlent. Il en va de même du niveau régional et du niveau départemental. Ainsi, par exemple, la Fête des solidarités a été supprimée par le Conseil départemental, le « plan crèche » n'est pas respecté. Il ajoute que la rémunération des agents publics dépend du Gouvernement. Il évoque également la politique de la Région, qui a effectué 500 millions d'euros d'excédent.

Monsieur Métir évoque la décision de la Région de signer une nouvelle convention avec les Missions locales, qui va entraîner 160 suppressions de postes et prévoira des critères d'attributions de subventions difficiles à gérer pour de telles structures. Cela remet en cause l'accompagnement des jeunes.

Monsieur Doms souhaite que l'estimatif des réalisations de l'exercice 2022 puisse être communiqué.

Madame la Maire répond que tous les éléments n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du rapport d'orientations budgétaires. Elle rappelle que le but d'un tel rapport est de permettre un débat sur des orientations et non sur des chiffres arrêtés.

Madame la Maire revient sur la question de l'épargne nette, qui apparaît dégradée dans le rapport d'orientations budgétaires, mais le sera moins au moment du budget primitif 2023. Elle ajoute que la préparation de ce rapport est prudentielle. Par ailleurs, concernant le montant des travaux pour le groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, Madame la Maire précise que dans l'estimation 2022, ne figurait pas la relocalisation provisoire des classes. Par ailleurs, le montant de 20 millions inclut la TVA, laquelle sera remboursée ultérieurement. Le recours à l'emprunt découle lui aussi de la volonté de prudence de la Commune.

Sur les charges à caractère générale, Madame la Maire indique que l'augmentation de 15% va être affinée pour le budget. Il s'agit d'une mesure de prudence en raison de l'augmentation des prix. Concernant les cessions foncières, Madame la Maire indique qu'il s'agit du terrain du Moulin de Berny, ainsi que de l'ilot Roper-Chaillioux, qui permettront d'apporter des recettes dans le cadre de la réalisation du programme d'investissements.

Monsieur Madelin revient sur la Fête des solidarités, dont les crédits ont été réaffectés au Chèque énergie. Concernant les recrutements dans les crèches, il indique qu'il s'agit d'un problème de recrutement au niveau national. Concernant les Missions locales, il indique que la Mission locale de Fresnes a dû payer un loyer à la Ville après ne pas en avoir payé pendant de nombreuses années. Par ailleurs, les espaces occupés anciennement par le Point Information jeunesse ont continué à être facturés à la Mission locale malgré l'interruption de l'activité de ce dernier. Il évoque également le Point d'information jeunesse. Il ajoute que la Région souhaite orienter les jeunes vers certaines formations.

Madame la Maire répond que le « loyer » évoqué correspond en réalité à la valorisation du prêt des locaux par la Ville à l'association, intégré légalement à la subvention en tant qu'aide indirecte. Concernant le Point information jeunesse, la Ville a décidé de créer un service municipal de la Jeunesse, auquel le Point information jeunesse a été intégré.

Monsieur Métir revient sur la question des Missions locales et rappelle que la Région a diminué les crédits qui leur sont alloués de 8 millions d'euros. Par ailleurs, il indique que les Missions locales accompagnent les jeunes non seulement sur la formation, mais également sur d'autres thématiques comme la santé, le logement ou le travail, ce que ne fait pas Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **31 voix pour - 2 abstentions** – prend acte de l'organisation de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2023.

8. Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022

Madame Solvignon quitte provisoirement la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte, à l'unanimité, du bilan des acquisitions et cessions foncières 2022.

9. Personnel communal - Création d'emplois permanents de catégorie A, à temps complet ouverts aux contractuels

Après avoir entendu l'exposé de Madame Legros, rapporteure,

Monsieur Madelin demande si l'objet de la délibération est de permettre le recrutement d'agents contractuels si cela s'avérait nécessaire.

Madame Legros répond que c'est effectivement le cas.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un emploi permanent de catégorie A, à temps complet ouvert aux contractuels.

10. Personnel communal – Fixation des taux de rémunération pour travaux ponctuels

Après avoir entendu l'exposé de Madame Legros, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, décide, à l'unanimité, de la fixation des taux de rémunération pour travaux ponctuels.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sur la proposition de Monsieur Madelin, et après l'accord de Madame la Maire, les membres du Conseil municipal se lèvent et observent une minute de silence à la mémoire des victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, décide, à l'unanimité, l'attribution des deux subventions exceptionnelles suivantes :

- 2 500 € au bénéfice de La Croix-Rouge française ;
- 2 500 € au bénéfice de Médecins sans frontière.

Retour de Madame Solvignon.

12. Décisions prises par Madame la Maire en exercice en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2022-294	29 novembre 2022	Contrat de cession du spectacle "UNITY" le 21 janvier 2023 à la Grange Dîmière	URBAN TALENT	2 500 € TTC
2022-295	1er décembre 2022	Contrat de service C2213995 avec la société ARPEGE pour le contrat de service PAYZEN	ARPEGE	2 606,05 € TTC/an
2022-296	5 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 27, allée de la Butte Fleurie et 31, rue Auguste Daix	x	

2022-297	5 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 24) et une cave (lot 230) sis 66 à 74, boulevard Jean Jaurès et 72 à 80, boulevard Pasteur	x	
2022-298	5 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 22 bis, rue Jules Guesde	x	
2022-299	5 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux studios, deux caves et un emplacement de parking sis 2, promenade du Barrage	x	
2022-300		DOUBLON		
2022-301	5 décembre 2022	Intervention du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne pour une réunion d'information sur la rénovation énergétique	CAUE	700 € TTC
2022-302	7 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 2, rue du Docteur Charcot	x	
2022-303	7 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 1, rue Hélène Boucher	x	
2022-304	13 décembre 2022	Abonnement de la Commune à la base de données et portail d'information juridique LEXIS 360 PUBLIC pour l'année 2023	SOCIÉTÉ LEXIS NEXIS	8 934,55 € TTC
2022-305	13 décembre 2022	Convention de mise en place d'apéros-philo dans l'espace bar de la Grange Dîmière les 9 février et 16 mars 2023	SARL Les petites lumières	600 € TTC
2022-306	13 décembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association Club de l'amitié le 16 décembre 2022 de 9h à 18h.	Association Club de l'amitié	
2022-307	14 décembre 2022	Approbation d'une mission relative à l'élaboration du diagnostic nécessaire pour la contractualisation de la convention territoriale globale	SOCIÉTÉ COMPAS	8 640 € TTC
2022-308	14 décembre 2022	Convention pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire les 3, 5, 6, 9 et 10 janvier 2023	Société La Palpitante Compagnie	3 412,40 € TTC
2022-309	15 décembre 2022	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 38, rue de la Garenne pour anticipation déménagement suite à cession du 16/12/2022 au 21/01/2023	Sophie Anne CHAMBRETTE	
2022-310	19 décembre 2022	Approbation du contrat passé entre la commune et ADAY pour un abonnement à la veille média pour l'année 2023	ADAY	1 995 € TTC
2022-311	20 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5-9, avenue du Parc des Sports et 69 à 71, boulevard Jean Jaurès	x	
2022-312	20 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, rue de la Source	x	

2022-313	20 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16, rue des Frères Lumière	x	x
2022-314	20 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1A et 1B, rue Jean Moulin.	x	x
2022-315	20 décembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 8, place Pierre et Marie Curie	x	x
2022-316	23 décembre 2022	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines"	Xavier JOLIBERT	Charges : 72,00 € Redevance Mensuelle : 559,00€ (recettes)
2022-317	23 décembre 2022	Contrat de service monétique pour l'abonnement et la maintenance des terminaux de paiement électroniques (tpe) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023	SYNALCOM	1 542,00 € TTC (600,00 € HT: forfait communication s illimitées et 685,00 € HT pour la maintenance)
2022-318	26 décembre 2022	Contrat de maintenance et d'assistance pour la solution Orchestra -gestion de file d'attente - à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023	Q-MATIC AB	2 160 € TTC / an
2022-319	29 décembre 2022	Emprunt de 850 000 euros à contracter auprès du Crédit Agricole Île -de France pour le financement des investissements 2022, sur 180 mois	Crédit Agricole	850 000 € sur 15 ans
2023-1	3 janvier 2023	Passation d'une convention entre la Ville et le collège Francine Fromond pour la mise à disposition du gymnase Pierre Périquoï, du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	Collège F. Fromond	6 337,50 € T.T.C
2023-2	4 janvier 2023	Contrat de cession du spectacle de stand-up du Paname Comedy Club le 11 février 2023 à la Grange Dîmière	Harlem's Prod	1 800 € T.T.C
2023-3	5 janvier 2023	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public au profit de l'association Maison des jeunes et de la culture, dans les locaux situés 2 avenue du Parc des Sports	MJC	à titre gratuit
2023-4	5 janvier 2023	Bibliothèque municipale - contrat de prestation pour une intervention ayant pour objet un atelier "Manga", le 21 janvier 2023	Madame Nadine Chirol	286,00 € T.T.C
2023-5	5 janvier 2023	Bibliothèque municipale - contrat de prestation pour une conférence-rencontre de Monsieur Sourya Sihachkr ayant pour objet "Le Manga", le 21 janvier 2023	Monsieur Sourya Sihachkr	294,46 € T.T.C
2023-6	5 janvier 2023	Décision modifiant la décision n° 2022-289 relative à la location du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ANVP) le 29 novembre 2022	CCAS	328 € T.T.C

2023-7	6 janvier 2023	Approbation de la convention de prêt de matériel scénique (une console de lumière avec sa boîte de transport) de la part de la commune de Saint-Cyr-l'École à la Ville, du 24 au 31 janvier 2023	Commune de Saint-Cyr-l'École	x
2023-8	6 janvier 2023	Approbation de la convention d'emprunt de matériel scénique (un équipement d'éclairage scénique) de la part de la commune de Saint-Cyr-l'École, auprès de la Ville, du 24 au 31 janvier 2023	Commune de Saint-Cyr-l'École	x
2023-9	10 janvier 2023	Contrat de maintenance n° 20230817 pour la solution de géo verbalisation électronique (GVE) à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023	Société LOGITUD Solutions	1 630,01 € T.T.C / an
2023-10	10 janvier 2023	Décision d'approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes : Maya Benkelaya, Sibylle Besançon, Lydie Chamaret, Guillaume Chaussé, Rémy Dubibé et Dominique Moreau lors de l'exposition au sein de l'Espace d'art Chaillioux intitulée " En suspension", du 10 janvier 2023 au 25 février 2023	Maya Benkelaya, Sibylle Besançon, Lydie Chamaret, Guillaume Chaussé, Rémy Dubibé et Dominique Moreau	300 € / Artistes (sauf pour Mmes Besançon et Chamaret) + 821 € TTC (défraiement transport œuvres)
2023-11	10 janvier 2023	Achat d'un camion poids lourd suite au vol de deux camions le 31 décembre 2022	Société Faurie Used Truck	128 400 € T.T.C
2023-12	11 janvier 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association Club Soleil d'automne, du 14 janvier 2023 au 3 juin 2023	Association Club Soleil d'automne	243,20 €
2023-13	11 janvier 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'école Jean Monnet pour le 13,16 et 22 juin 2023	Ecole Jean Monnet	x
2023-14	11 janvier 2023	Approbation de la convention d'occupation des locaux du relais petite enfance (occupation ponctuelle : 13 dates, de janvier à juin 2023)	Association Un enfant dans la ville	x
2023-15	12 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 24, rue de la Garenne	x	x
2023-16	12 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 64, boulevard Pasteur	x	x
2023-17	12 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis avenue Saint-Exupéry	x	x
2023-18	12 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 14, rue du Professeur Bergonié	x	x
2023-19	18 janvier 2023	Convention de prestation de service pour l'organisation de permanences proposant des services d'accompagnement administratif et juridique	Association Nouvelles Voies	4596,00 € TTC
2023-20	20 janvier 2023	Décision de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne, aide aux théâtres de ville et espaces culturels	Conseil départemental	15 000 € T.T.C

2023-21	20 janvier 2023	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école « LES CAPUCINES »	Michèle CHABRELE	Redevance mensuelle : 575 € Charges mensuelles : 75 € (recettes)
2023-22	23 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 81bis, boulevard Pasteur	x	x
2023-23	23 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 38) et un garage (lot 63) sis 6-8, avenue de la Paix	x	x
2023-24	23 janvier 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux locaux d'activité et deux garages sis 1, rue Maurice Ténine	x	x
2023-25	25 janvier 2023	Passation d'une convention entre le SIESCSD et la ville de Fresnes pour la mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif Frédéric Mistral	SIESCSD	à titre gracieux
2023-26	30 janvier 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association Ile-de-France Ukraine le 8 avril 2023	Association Ile-de-France Ukraine	243,20 €
2023-27	30 janvier 2023	Convention de mise à disposition d'un véhicule communal le 31 janvier 2023	Syndicat CGT des Territoriaux de la Ville de Fresnes	x
2023-28	31-janv-23	Acceptation de l'indemnisation proposée par l'assureur SMACL dans le dossier de sinistre n° D 2301030274	x	Indemnité d'un montant de 12 000€ (recettes)

Monsieur Madelin revient sur la décision n° 2022-319 portant sur la souscription d'un emprunt de 850 000 € sur 15 ans. Dans la continuité de ses remarques à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il regrette l'endettement de la Ville.

Madame la Maire répond que l'emprunt est nécessaire afin de permettre à la Ville d'investir. Elle indique que le taux d'endettement est soutenable.

Par ailleurs, Monsieur Madelin évoque la décision n° 2023-11 relative à l'achat d'un camion poids lourd, qui fait suite à un vol de véhicules. Il souhaite avoir des précisions et indique souhaiter que la Ville ait une politique de sécurisation plus importante.

Madame la Maire répond que ces deux camions ont été volés alors qu'ils étaient stationnés au Centre technique municipal. Un premier camion a été acheté, d'occasion, en remplacement. Le second sera lui aussi, à terme, remplacé.

Monsieur Lecomte expose que les camions ayant été volés à l'intérieur du CTM, avec fracture de la barrière, il ne s'agit pas d'un problème de sécurité mais d'une effraction.

Monsieur Madelin répond que si la Ville bénéficiait d'un système de vidéo-protection plus étendu, cela aurait un effet dissuasif et fournirait des indices à la Police nationale.

Monsieur Métir indique que la Gendarmerie a produit un rapport mentionnant que la vidéo-protection sur la voie publique n'a pas un impact significatif sur le taux d'élucidation des enquêtes judiciaires au regard des coûts induits.

Monsieur Madelin répond que ce rapport concerne la vidéo-protection de la voie publique, alors qu'il évoquait une vidéo-protection du CTM lui-même.

Monsieur Madelin revient sur la décision n° 2023-27, relative au prêt d'un véhicule au bénéfice de la CGT. Il regrette qu'un car communal soit utilisé au bénéfice d'un syndicat, alors qu'il aurait pu être utilisé au bénéfice de la population, par exemple, pour une sortie scolaire.

Madame la Maire indique que, s'agissant d'une journée de grève, une grande partie des écoles étaient fermées et qu'aucune sortie scolaire n'a été organisée sur cette journée.

Enfin, concernant la décision n° 2023-28, Monsieur souhaite connaître les détails de l'indemnité d'assurance concernée.

Madame la Maire répond que cela correspond à l'indemnisation de l'un des deux camions qui ont été volés.

13. Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

N° Marché - Titulaire	22028 - Société SAS France Publications
Intitulé	Fourniture et gestion d'abonnements à des titres de presse et des périodiques destinés à la bibliothèque municipale et aux autres services de la ville
Durée	1 an à compter du 1er janvier 2023 - reconductible 3 fois tacitement par périodes successives d'une année.
Montant du marché	avec un montant minimum annuel hors taxes de : 2 000 € ; et un montant maximum annuel hors taxes de : 22 000 €

N° Marché - Titulaire	22039-Société Engie Services-Engie Solutions-SA
Intitulé	Marché relatif au contrat d'exploitation des bâtiments techniques cvc dans les bâtiments de la ville
Durée	Le marché prend effet à compter de sa date de notification (05/12/2022) pour une durée de 4 ans soit 3 ans fermes.
Montant du marché	le montant du marché pour le bpu est de 31 776,40 euros HT, le montant du marché pour la DPGF est de 189 434,4 soit un montant total de 221 210,8 euros HT.

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC2022-64	15 décembre 2022	SAE	Remplacement du ballon d'eau chaude ECS DE 3000 litres à la cuisine centrale	SCHNEIDER	52 601,40 € TTC URGENCE IMPÉRIEUSE ART R-2122-1
FC2022-65	16 décembre 2022	SAE	Réfection électricité logement gardien du Stade du Nord situé au 40, Avenue de la Paix: Remplacement interrupteur (entrée, séjour, cuisine, couloir, salle de bain, wc, trois chambres et divers fileries, câbles, goulottes et main d'œuvre) et disjoncteur (tableau électrique)	TEB ELEK	5 402,40 € TTC
FC2022-66	29 décembre 2022	SAE	Réparation de vitraux situés sur deux baies de l'église Saint Eloi: Dépose, démontage et nettoyage de 12 panneaux et réfection des châssis métallique et des vergettes	Atelier A FLEUR DE VERRE	14 800,00 € HC
FC 2023-1	31/01/2023	Ressources Humaines	Abonnement à une plateforme de diffusion d'annonce et à la page des recruteurs : HELLOWORK	FULL SERVICE SECTEUR PUBLIC	7920, 00 € TTC

Aucune question n'est posée sur le compte-rendu des marchés signés par Madame la Maire.

14. Questions diverses

Monsieur Doms indique que l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a attribué un marché de prestation de coordination de sécurité et de protection de la santé à une entreprise fresnoise dont il souhaiterait connaître l'identité.

Madame Ethève revient sur les problématiques de stationnement, notamment sur l'avenue de la Paix, la Place Charcot et la rue Maurice Ténine. Ainsi, sur l'avenue de la Paix, devant la boucherie, les stationnements gênants sont fréquents, notamment pour les bus qui ne peuvent pas circuler convenablement. Les places handicapées ainsi que les places prévues pour la recharge des véhicules électriques sont souvent occupées indûment, sans qu'il y ait de verbalisation. De même, depuis la construction d'un nouvel ensemble immobilier derrière le Buffalo Grill, des véhicules sont fréquemment stationnés sur le trottoir, ce qui oblige les enfants à marcher sur la route. Les problématiques sont identiques sur la place Charcot et sur la rue Maurice Ténine.

Par ailleurs, Madame Éthève revient sur la gestion des déchets. Elle indique qu'il n'y a pas de container verre à proximité de la Mairie.

Madame Leclerc-Bruant répond qu'il y a un container à verre au carrefour Roper-Ténine. Quant à une implantation plus en centre-ville, elle craint des plaintes de riverains en raison des nuisances sonores.

Monsieur Lecomte indique que le container à verre qui était installé au niveau du parc du Sophora a en effet été retiré suite à des plaintes de riverains.

Monsieur Oberhauser revient sur les problématiques soulevées par Madame Éthève concernant le stationnement. Concernant l'avenue de la Paix, il rappelle que les travaux d'aménagement sont en cours de finalisation. Il rappelle également que l'incivisme en est la cause première. Aussi, il indique que des réflexions sont actuellement en cours pour trouver des solutions pérennes, notamment par l'installation de mobiliers urbains, et que des verbalisations auront lieu. Des propositions seront évoquées dans le cadre des conseils de quartiers. Les conditions d'accès à la place Charcot seront réduites, à travers la mise en place de clés d'accès, ce qui aura un impact sur les commerçants. De même, des bordures hautes de trottoirs seront mises en œuvre, ainsi que des potelets. Par ailleurs, il indique avoir eu des échanges très vifs à ce sujet avec des automobilistes mais également avec des commerçants en raison des conditions de leurs livraisons ou du stationnement de leur clientèle.

Monsieur Doms lit la déclaration suivante :

« Madame la Maire, dans une lettre aux riverains, vous parlez d'un bassin de rétention "indispensable pour protéger les victimes des inondations".

Je rappelle que la taille du bassin aurait correspondu à un quart d'heure des précipitations de juin 2018. Or celles-ci ont duré une heure 3 quarts soit 7 fois plus. Dit autrement celui qui a subi une inondation de 21 cm aurait subi une inondation de 18 cm avec le bassin de rétention : c'est un peu un cautère sur une jambe de bois.

Les seules vraies solutions sont d'évacuer les eaux vers la Seine sans être bloqué par le puits de descente de Belle-Epine, c'est-à-dire de faire en sorte que les eaux de Belle-Epine soient dirigées vers un autre collecteur que le Fresnes-Choisy qui est prévu pour évacuer toutes les eaux du bassin versant de la Bièvre depuis que celle-ci a été canalisée.

Par ailleurs, le projet de bassin de rétention dont l'objet est uniquement la décantation des particules véhiculées en début d'orage, fait l'objet de propositions alternatives par des personnes compétentes, par exemple Bernard Escaich et Pierre Aioutz. Il faut une étude préparatoire qui implique toutes les compétences et que la commission « Ville durable » y soit associée.

Pour revenir à la protection contre les inondations, je demande qu'un autre groupe de travail fresnois soit dédié à cette fin, sachant qu'actuellement les décideurs sont bien conscients que le bassin de rétention ne résoudra rien et vraisemblablement ils refuseront de participer tant qu'il n'y aura pas de ligne budgétaire déjà votée.

C'est comme ça, dans notre Belle France, la finance passe avant la réalité objective, c'est-à-dire la nature et les humains. »

Madame la Maire rappelle que ce projet a été travaillé par des bureaux d'études sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). La capacité de

ce bassin de rétention était initialement calibrée à 50 000 mètres cubes puis a été ramenée à 19 500 mètres cubes. Cette solution n'évitera pas tout risque d'inondation, mais permettra d'améliorer significativement l'évacuation des eaux pluviales. Madame la Maire indique qu'il y a eu de nombreuses discussions non seulement techniques mais également financières pour parvenir à un accord de toutes les parties prenantes pour aboutir, prochainement, au démarrage de la phase opérationnelle de ce projet.

Monsieur Doms indique que la capacité de ce bassin de rétention est insuffisante, et n'empêchera pas les inondations. Les études du SIAAP de 2006 indiquaient qu'une capacité de 50 000 mètres cubes était nécessaire. Il indique que les représentants du SIAAP ont refusé de répondre au journal *Le Parisien*.

Monsieur Oberhauser indique que les études de 2006 mettaient notamment en avant les difficultés des ruissellements liés au plateau de Rungis. Ainsi, le développement du MIN de Rungis doit s'accompagner de bassins de rétention. L'enjeu est que l'émissaire de Choisy se charge en air et refoule, des études étant cours depuis de nombreuses années pour trouver la manière de faire échapper cet air. Cela permettra d'éviter que l'émissaire s'inverse.

Monsieur Oberhauser insiste sur la complexité du sujet, qui fait intervenir une multiplicité d'acteurs. Le bassin de rétention de Berny n'a pas vocation à récupérer la totalité des eaux de ruissellement du plateau de Rungis. Il rappelle que l'Etat a la police de l'eau dans ce dossier et qu'il n'engagerait pas de telles dépenses si elles étaient inutiles.

Madame la Maire indique que la construction du bassin de rétention n'est pas suffisante en tant que telle mais qu'il est également nécessaire de faire des travaux dans les rues en amont et qu'un ouvrage qui permet aux eaux pluviales de partir vers la Seine a été endommagé par le tunnelier de la Ligne 14 sans que les réparations aient été effectuées.

Monsieur Lecomte indique qu'il y a aussi des travaux environnants, qui sont complémentaires et qui sont lancés, à savoir le bassin du chemin de fer côté Antony et la vanne de restriction côté Sceaux-Blagis. Il ajoute que l'objectif du bassin est de jouer un rôle de tampon, donc de retarder l'arrivée de l'eau. Il revient par ailleurs sur un mouvement de déconnection des réseaux, consistant à ne pas évacuer les eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement. À Rungis, chaque nouveau bâtiment est doté d'un bassin de rétention, la question étant de savoir si les bassins sont ou non vides aux moments des épisodes pluvieux, ce qui pose la question de la gestion de ces bassins.

Monsieur Madelin alerte sur la présence d'un trou rue Henri Barbusse, qui est une problématique déjà connue, au sujet de laquelle il n'y a pas eu de réparations durables.

Monsieur Oberhauser indique que, s'agissant de travaux liés à une chambre de télécommunication, la Ville a saisi l'opérateur de téléphonie mobile. Les réfections effectuées ne sont, à ce jour, pas satisfaisantes et la Ville se réserve la possibilité d'engager une action contentieuse contre cet opérateur.

La séance est levée le 16 février 2023 à 23 heures et 05 minutes.

Fresnes, le 2023

Le secrétaire,
Kaddour METIR

La Maire,
Marie CHAVANON